

# Le point sur...

## La négociation sur le changement climatique après la 2<sup>e</sup> réunion du Forum des Économies majeures MEF à Paris

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

### ■ Les membres

- États-Unis,
- Japon,
- Allemagne,
- Grande Bretagne,
- France,
- Italie,
- Russie,
- Chine,
- Australie,
- Corée du sud,
- Indonésie,
- Danemark,
- ONU,
- Constitution Européenne,
- Présidence de UE

### ■ Date du lancement

Initiée en septembre 2007, le président Obama a relancé cette formule de discussion informelle lors de la réunion du MEF à Washington les 27 et 28 avril 2009 au niveau politique.



■ **La 2<sup>e</sup> réunion du Forum des Économies majeures sur le climat et l'énergie (MEF)** s'est tenue à Paris les 25 et 26 mai 2009 afin de préparer le sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra en juillet prochain en marge du sommet du G8 à L'Aquila (Italie).

■ **Les principaux objectifs de la réunion de Paris** étaient de déterminer les avancées possibles en vue du sommet de L'Aquila en juillet prochain sur les actions et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la part des pays développés et des pays en développement, la diffusion des technologies propres, le financement de la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets.

■ **Il s'agit de contribuer ainsi à l'adoption** en décembre à Copenhague d'un accord global ambitieux et efficace de lutte contre le changement climatique, conformément à la convention cadre des Nations unies sur ce sujet (1992).

### Quid du Forum des Économies majeures.

*C'est un lieu d'échanges et non de négociation formelle, permettant de traiter au sein d'un groupe restreint de pays certaines questions épineuses de la négociation climat qui intervient dans le cadre onusien.*

*L'objectif du MEF est de favoriser les convergences en vue d'obtenir un accord substantiel à expliciter lors de la négociation mondiale sur le climat à Copenhague (7 au 18 décembre 2009), et d'identifier des pistes d'action et de coopération à plus long terme pour la mise en œuvre de ce qui aura été convenu à Copenhague.*

*Le MEF regroupe les 17 principaux émetteurs de gaz à effet de serre, qui représentent ensemble près de 80% de la consommation énergétique mondiale, ainsi que 80% des émissions de gaz à effet de serre (GES) : les pays du G8, les cinq grands émergents (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Mexique), l'Australie, la Corée du Sud, et l'Indonésie, ainsi que, pour l'UE, la Commission et la Présidence, le Danemark (hôte de la Conférence de Copenhague en décembre prochain), et les Nations-unies (CCNUCC).*

*Trois pays sont observateurs, l'Espagne, la Norvège et les Emirats Arabes unis, ainsi que l'Agence internationale de l'énergie (AIE).*

Cette deuxième réunion était co-présidée par le conseiller de la Maison Blanche et sherpa du président Obama, Michael Froman, et l'Ambassadeur de France pour la négociation sur le changement climatique, Brice Lalonde, tandis que le siège de la France était tenu par Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et le siège des États-Unis par M. Todd Stern, l'émissaire spécial américain pour la négociation sur le climat.

La France a souligné les avancées enregistrées lors de la réunion de Washington et a rappelé le message envoyé aux dirigeants politiques par la communauté scientifique : plus personne ne conteste l'urgence de la lutte contre le changement climatique. La France a par ailleurs insisté sur la nécessité d'un partage équitable de l'effort, davantage en terme de partage des opportunités que de partage du fardeau. L'accord espéré à Copenhague devra être considéré comme une opportunité et un nouveau départ pour l'émergence d'un développement sobre en carbone.

**Les conclusions de la réunion rappellent l'importance du rôle que les principales puissances économiques de la planète doivent jouer dans la lutte contre le changement climatique** en situant le niveau d'ambition en rapport avec les défis explicités par la science. La réunion a permis d'identifier les points essentiels sur lesquels concentrer la négociation, et qui

portent notamment sur les objectifs de réduction des émissions : années de référence, année « pic », trajectoires de réduction, stratégies bas carbone des pays en développement, cibles de moyen et long terme, etc. Les discussions ont également permis de progresser de façon significative sur la question du financement de la lutte contre le changement climatique, notamment à partir d'une proposition présentée par le Mexique pour la création d'un « Fonds vert », ainsi que sur la question du développement des technologies sobres en carbone.

■ **Sur la question de l'atténuation, c'est-à-dire de la réduction des émissions.** La France a défendu l'idée d'un engagement collectif des pays riches sur une baisse de leurs émissions de 25% à 40% sous leur niveau de 1990 d'ici 2020 afin de faciliter la conclusion d'un accord à Copenhague : « certains feraient plus, plus vite, tandis que d'autres feraient plus un peu plus tard ».

Les États-Unis ont rappelé leurs difficultés techniques et politiques face à des objectifs aussi ambitieux dans le contexte de la discussion au Sénat du projet de loi Waxman-Markey sur le climat et l'énergie. Si chacun s'accorde à prendre à son compte le fait qu'un objectif global de réduction à long terme de -50% des émissions en 2050 est souhaitable, les débats se sont concentrés sur la question de la fixation d'objectifs de moyen terme tels que préconisés par le GIEC pour les pays développés, de -25 -40% en 2020 par rapport

à 1990, (un tel leadership des pays développés constituant un préalable nécessaire pour que les pays en développement acceptent l'objectif d'une réduction de 50% des émissions mondiales en 2050). En réponse à l'engagement européen d'une réduction de 20% en 2020 par rapport à 1990, voire 30% en cas d'accord international ambitieux à Copenhague, les États-Unis ont plaidé pour une flexibilité sur les années de référence (2005 au lieu de 1990 ; 2025 ou 2030 au lieu de 2020) en faisant valoir que leur effort ramené à 2050 serait du même ordre que celui des Européens.

Les pays émergents se sont exprimés selon des lignes relativement dures, mettant notamment en avant la responsabilité historique des pays du Nord, appelés à « montrer l'exemple » dans la lutte contre le changement climatique. Ils ont fait valoir les politiques nationales de développement bas-carbone qu'ils entendaient mettre en œuvre, mais sans engagements chiffrés. Plusieurs pays en développement ont également souligné leur crainte qu'un effort insuffisant des pays développés d'ici 2020 aboutisse à alourdir leur part à prendre dans l'effort global.

Ils ont enfin rappelé qu'il était essentiel à leurs yeux de définir une seconde période d'engagement du protocole de Kyoto pour les pays développés, protocole dont l'existence n'avait pas vocation à être remise en cause par le futur accord de Copenhague.

■ **Concernant le financement**, les discussions se sont largement focalisées sur la présentation introductive du Mexique sur sa proposition de « Fonds vert », rendue publique dans sa forme originale depuis plus de 12 mois déjà. Cette proposition s'attache en particulier à définir les contours d'un mécanisme de mobilisation de ressources basé sur le principe de contribution universelle volontaire sur la base des critères d'émissions (cumulées et actuelles), du niveau de développement (PIB) et de la population. Les discussions sur cette proposition se sont concentrées sur la manière de mobiliser des sources additionnelles de financement.

La plupart des pays ont apporté un soutien de principe à cette proposition. La France la soutient également et a invité ses partenaires à se positionner clairement sur cette initiative. De nombreuses questions restent toutefois à éclaircir, les pays en développement soulignant que le principe des responsabilités communes mais différenciées devait se traduire aussi sur le plan du financement.

L'importance du **Fonds pour l'environnement** mondial (FEM) au sein de la future architecture financière a été soulignée à plusieurs reprises. La France

souhaite lui voir jouer un rôle central. Plusieurs délégations, ont énuméré les principes qui devraient fonder le futur système de financement des investissements de lutte contre le changement climatique : conjuguer financement public et privé ; mettre en place des mécanismes de financement stable et prévisible ; s'appuyer autant que possible sur des instruments existants ; optimiser les mécanismes du marché carbone ; établir un système équilibré de gouvernance des fonds ; identifier un mécanisme pour l'adéquation des besoins et des ressources.

■ **Sur la question de la coopération technologique** pour lutter contre le changement climatique, la plupart des contributions avaient pour finalité de présenter des technologies ou des modes de coopération pouvant contribuer de manière décisive à la réduction des émissions (biocarburants Brésil ; CCS Australie ; solaire Allemagne ; efficacité énergétique Japon ; réseaux électriques intelligents Corée ; bâtiments et charbon propre Inde etc.).

Ces contributions sont susceptibles d'être rassemblées dans un document d'ensemble qui recen-

sera l'ensemble des technologies bas-carbone qui permettront la bonne mise en œuvre de l'accord de Copenhague.

Au-delà de ces conclusions, la réunion de Paris a confirmé la pertinence du format du MEF pour aider à définir un nouveau régime global de lutte contre le changement climatique : les pays qui, ensemble, contribuent à 80% des émissions mondiales et qui ont la plus grande capacité d'agir, assument leurs responsabilités et cherchent à s'entendre autour d'éléments de convergence qui vont permettre à la négociation d'aboutir en identifiant les pistes de coopération internationale, technologique, financière et de développement, qui permettront ensuite de mettre en œuvre ce qui aura été convenu.